

ECH@ du RESEAU

N°77

Vendredi 23 juillet 2021

Nous vous rappelons que la parution de l'Ech@ du réseau est suspendue jusque la fin du mois d'août, car nos disponibilités sont réduites pendant ce temps de vacances. Nous faisons tout de même paraître ce numéro réduit pour donner quelques nouvelles.

ÉDITO

Alors, voilà qu'est révélée une nouvelle affaire de surveillance de masse à travers le logiciel espion Pegasus produit par la société israélienne NSO. Il est utilisé pour espionner les contestataires possibles, politiques, journalistes et défenseur.e.s des droits humains. A travers elles/eux, c'est l'ensemble des sociétés civiles qui est « surveillé » pour être muselé. Dans une véritable démocratie, les autorités doivent simplement « veiller sur » la population pour éviter, par exemple, que des personnes en demande d'asile soient abandonnées à la rue, et par là même aux marchands de sommeil et autres trafiquants, et se retrouvent dans un immeuble squatté et qui prend feu.

De tels instruments, produits par les grandes puissances sont des armes pour les régimes autoritaires. Hélas, la France fait partie du club. La défense des personnes exilées passe aussi par la défense de la démocratie.

INFOS INTERNATIONALES

« **Le nombre de déplacés climatiques en forte hausse** » (Le Monde 2105.21). Fin 2020, 55 millions de personnes vivaient en exil dans leur propre pays, note l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne (IDMC) dans son rapport annuel. 48 millions sont parties pour des raisons de violences et 7 millions pour des catastrophes environnementales, essentiellement climatiques ; un record. Beaucoup de personnes étant déplacées plusieurs fois, cela a représenté 31 millions de déplacements. « *Les conséquences du changement climatique augmentent la vulnérabilité et la pauvreté de personnes qui sont souvent déjà déplacées dans leur pays pour des faits de violence* » (Céline Schmitt du HCR France).

INFOS EUROPE

« **Le Conseil de l'Europe dénonce les mauvais traitements en garde à vue en France** » (Le Monde 25.06.21). Cela concerne les commissariats, les Gendarmeries, les prisons et les hôpitaux psychiatriques. Ce n'est pas la première fois que le « Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants » épingle la France parmi les 47 pays de ce Conseil ayant son siège à Strasbourg. Le gouvernement a simplement répondu être « conscientes que certains locaux sont dans un état vétuste ou inadapté », mais évoque des contraintes budgétaires. L'argent donné aux entreprises pour payer leurs actionnaires pendant la Covid ne semblait pas avoir les mêmes contraintes. Et pas un mot sur les violences qui, elles, sont d'un autre ordre, si l'on peut dire. Prochaine visite en 2023 ou 2024.

INFOS NATIONALES

Un projet de loi sur la protection de l'enfance a été déposé en urgence par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles. Depuis plus de 10 ans, les Départements refusent d'appliquer les lois de 2007 et 2016 instaurant des mesures protectrices. Pourtant, l'Etat n'a jamais sanctionné ces dénis de Droit. Malgré le beau titre, le projet de loi autorise toujours le placement en hôtel sans contrôle ; il n'édicte pas de normes d'encadrement et de qualification des personnels d'établissements et services ; il n'oblige pas les Départements à prendre en charge les jeunes majeurs ; il ne rend pas obligatoire le conseil d'un avocat pour les enfants admis à l'ASE, alors que les refus de droits se multiplient. La seule obligation passible de sanction est le fichage des MNA reconnu.e.s majeur.e.s ; c'était sans doute le seul réel objectif, le titre étant l'argument de vente. Un organisme central est créé, mais sans moyens ni pouvoirs. « Violence et mensonge » écrivait Hannah Arendt au sujet des régimes hors démocratie... (Infos Le Monde 25.06.21 - Michèle Créoff)

INFOS MARSEILLE

L'incendie aux Flamants : Nous vous avons déjà envoyé les 3 communiqués rendus publics concernant ce drame. Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2021, au bâtiment 2 des Flamants, dans le 14ème arrondissement de

Marseille. Trois personnes sont mortes et six grièvement blessées, alors qu'elles tentaient d'échapper aux flammes. La mairie a réagi en mettant à l'abri plusieurs dizaines de personnes, pendant que d'autres cherchaient refuge dans un nouveau squat.

Le communiqué du Collectif du 5 novembre (C5N) met d'abord en cause « 13 Habitat », sous tutelle du Conseil Départemental, propriétaire de l'immeuble qui devait être démoli, car il contenait de l'amiante. Les risques d'incendie étaient connus, et de plus, les issues de secours étaient inaccessibles. Mais les relogements ont tardé par manque de volonté de la part des divers organismes en charge, dont la Métropole et la Préfecture.

Nous savons des réseaux mafieux exploitent la détresse et la précarité des personnes obligées de se loger dans les squats. Ils sont condamnables, mais l'Etat est le premier responsable du respect de la loi et notamment l'obligation de l'hébergement inconditionnel (Code de l'Action Sociale et des Familles). De plus, de très nombreuses personnes occupantes sont demandeuses d'asile, population pour laquelle l'Etat a obligation de mise à l'abri et de prise en charge pour tous les besoins primaires comme le rappelle l'Association des Usagers de la PADA.

Une réunion a eu lieu entre les associations spécialisées pour veiller à l'hébergement de ces personnes. Une autre s'est tenue à l'appel de Rachida Tir (Suppléante et assistante du député Said Ahmada, membre de La République en Marche). Cela ressemblait à de la récupération politicienne, mais les représentant.e.s des occupant.e.s et des associations solidaires ont bien résisté. Les premiers ne souhaitent pas l'organisation d'une marche de solidarité et de protestation avant d'avoir pu voir les corps des victimes.

L'application PréSantés : La coordination du projet ASSAb et plusieurs partenaires ont mis au point une application mobile gratuite téléchargeable sur IOS et Android pour aider à l'orientation des personnes sans abri vers des services médicaux, médico-sociaux et sociaux sur Marseille. Elle est destinée aux professionnels et bénévoles. Cet outil collaboratif allie deux fonctionnalités :

Un répertoire actualisé de l'ensemble des structures et services sanitaires et sociaux spécialisés dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité sur Marseille

Un outil d'aide à l'orientation des situations sanitaires et sociales. A partir d'un besoin identifié pour une personne cet outil permet d'obtenir en un clic la liste de l'ensemble des structures pouvant y répondre sur le territoire de Marseille.

Informations sur le site : <[://projetassab.org/application-presantes/](http://projetassab.org/application-presantes/)>

Contact : <coordination.assab@hopital-europeen.fr>

LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

Avec Solidaritat en AG à Barcelonnette : Le 1^{er} juillet, nous étions deux à être présent.e.s à l'AG de Solidaritat dans cette petite ville bien reculée, toute proche de l'Italie. Plus de 30 militant.e.s présent.e.s, y compris des personnes réfugiées ou en demande d'asile. Nous les connaissons depuis des années, notamment lorsqu'ils ont accueilli, défendu et accompagné une bonne quarantaine de demandeurs d'asile en provenance de Calais. Depuis, plusieurs sont partis ailleurs et d'autres ont obtenu le statut de réfugié. La Covid a obligé à suspendre pas mettre la pédale douce, mais l'association a beaucoup d'actions à son actif comme des cours de Français, l'accompagnement dans les démarches administratives, des fêtes, des sorties, la construction de tables et de bancs publics offerts aux municipalités de la vallée de l'Ubaye, un atelier vélos, aide alimentaire... Une épicerie solidaire fait d'ailleurs partie des projets. La collaboration avec le Réseau Hospitalité est fortement souhaitée de part à d'autre. A suivre...

Pour nous joindre : contact@reseauhospitalite.org
<https://www.reseauhospitalite.org/> - <https://www.facebook.com/JPCsolidaire>
N'hésitez pas à diffuser largement le journal du Réseau !